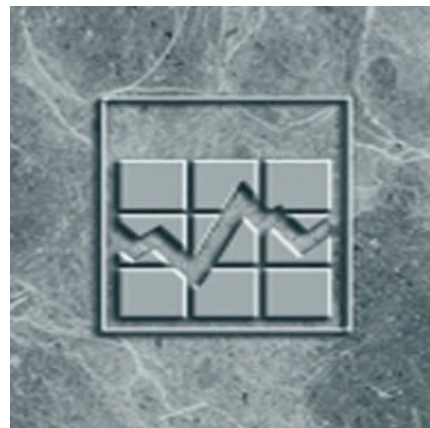


N° 75F0002M au catalogue  
ISSN 1707-2867  
ISBN 978-0-660-29621-0

Série de documents de recherche – Revenu

## Modifications méthodologiques apportées à la Mesure du panier de consommation en 2019



Date de diffusion : le 26 février 2019



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

### Programme des services de dépôt

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2019

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

## Modifications méthodologiques apportées à la Mesure du panier de consommation en 2019

La présente note décrit les changements méthodologiques apportés à la mesure de faible revenu fondée sur un panier de consommation (MPC) au cours de l'année civile 2019. Ces révisions influent principalement sur les estimations de la MPC pour 2008 et 2009, mais aussi sur l'interprétation globale des tendances de la MPC au cours des années 2000.

La MPC établit des seuils à partir du coût d'un panier de nourriture, de vêtements, de logement, de transport et d'autres articles. La méthodologie de la MPC est révisée régulièrement au moyen d'un « examen approfondi » et, au besoin, des changements méthodologiques et des mises à jour sont apportés. À ce moment, le contenu du panier peut également être ajusté en fonction de la situation courante.

La MPC a été conçue au début des années 2000. Entre 2008 et 2010, le « premier examen approfondi » a mis à jour la méthodologie de la MPC et le contenu du panier. Pour éviter des ruptures entre les statistiques produites par les anciennes et les nouvelles méthodologies, on a décidé que les seuils établis à l'aide de la nouvelle méthodologie seraient « combinés » ou « lissés » sur plusieurs années. Diverses méthodes ont été employées pour lisser différentes composantes du panier (Hatfield, Pyper et Gustajtis, 2010).

Rétrospectivement, on a constaté que le « lissage » de la série avait une incidence sur l'interprétabilité de la fréquence du faible revenu au fil du temps. Par conséquent, en 2019, on a décidé de supprimer ce lissage. À l'avenir (et dans la présente note), la série originale portera le nom de « MPC de l'année de base 2000 » et la série révisée, qui repose sur les résultats de l'examen approfondi de 2008 à 2010, s'appellera la « MPC de l'année de base 2008 ». Les deux séries seront présentées séparément<sup>1</sup>. Le présent article décrit plus en détail la nécessité de ce changement et présente les nouvelles séries.

Il convient de souligner que Statistique Canada effectue actuellement un « deuxième examen approfondi » dans le but de produire une nouvelle MPC de l'année de base 2018. Les utilisateurs doivent noter que les résultats de cet examen seront diffusés en 2020 et que les révisions méthodologiques décrites dans la présente note ne sont pas liées à ce deuxième examen approfondi.

### Composante de la nourriture

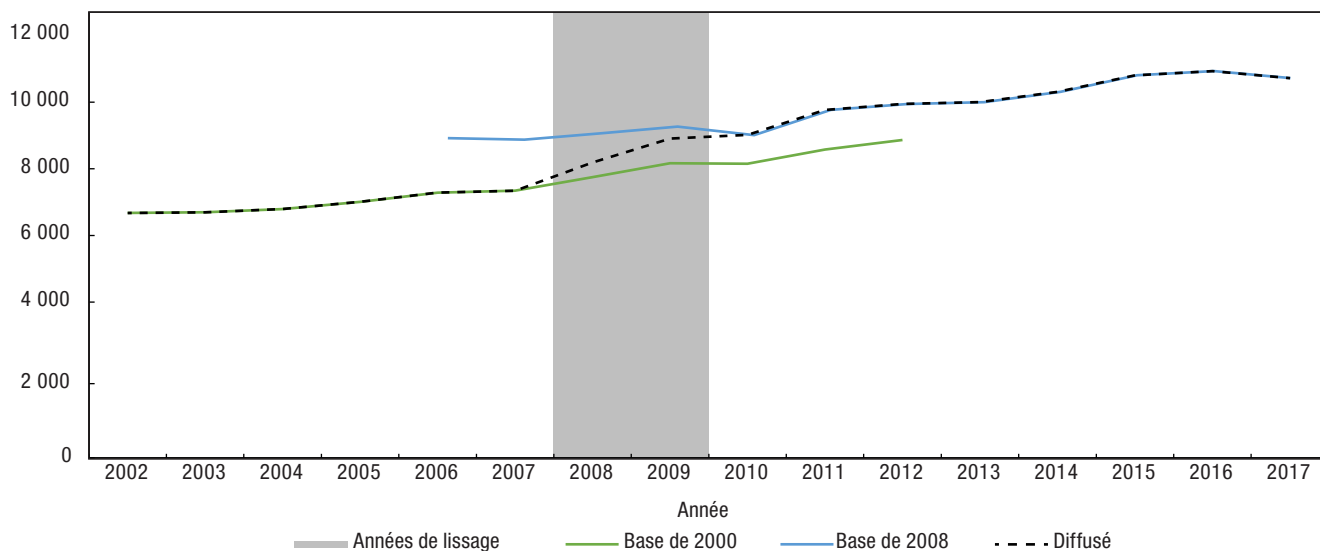
Le seuil de la composante de la nourriture de la MPC est déterminé à l'aide du panier de provisions nutritif – Canada (PPNC), produit par Santé Canada. La MPC de l'année de base 2000 avait recours à la version de 1998 du PPNC, tandis que la MPC de l'année de base 2008 utilisait la version de 2008 du PPNC. Puisque le coût des deux paniers était très différent, on a décidé que le coût plus élevé du PPNC de 2008 serait lissé sur deux ans<sup>2</sup>. Cette approche de « lissage » des prix a réduit la comparabilité dans le temps des seuils de la composante de la nourriture. L'augmentation du prix des aliments dans la série qui en a résulté est en partie attribuable à l'évolution du prix des denrées alimentaires, mais surtout à la modification de la composition de la composante de la nourriture elle-même. Cela a un effet en aval sur les taux de faible revenu calculés à partir de ces seuils. Le graphique 1 utilise le seuil de la composante de la nourriture à Toronto pour illustrer ce point<sup>3</sup>.

1. En 2012, une méthodologie révisée a été adoptée pour régler les problèmes relevés dans la composante du logement (Statistique Canada, 2015). Pour la distinguer des seuils publiés auparavant, ce changement a été défini comme l'année de base 2011. Toutefois, ce changement n'était pas un véritable changement de base, en ce sens que le panier n'a pas été mis à jour pour refléter le niveau de vie de 2011. Il s'agissait plutôt d'une révision de la MPC de l'année de base 2008. Par conséquent, la terminologie de l'année de base 2011 ne sera plus utilisée.
2. Pour 2008, le coût de la composante de la nourriture est composé aux deux tiers du coût fondé sur le PPNC de 1998 et au tiers du coût fondé sur le PPNC de 2008. Pour 2009, cette combinaison est devenue le tiers du coût fondé sur le PPNC de 1998 et les deux tiers du coût fondé sur le PPNC de 2008. En 2010, le coût était entièrement calculé à partir des spécifications du PPNC de 2008.
3. Pour étendre la MPC de l'année de base 2008 jusqu'à 2006, il a fallu mettre à jour quelques produits alimentaires à l'aide d'un indice de prix approprié, puisque le prix de ces produits n'a pas été recueilli au cours de ces années. Pour tous les produits alimentaires dans le PPNC de 1998, les prix observés ont été utilisés.

### Graphique 1

#### Comparaison de la base de 2000, de la base de 2008 et des seuils de la composante Nourriture initialement diffusés, Toronto, 2002 à 2017

en dollars courants



**Note :** Il peut y avoir des différences dans les années autres que les années de lissage en raison de révisions aux données.

**Source :** Statistique Canada, totalisation spéciale.

## Composante du transport privé

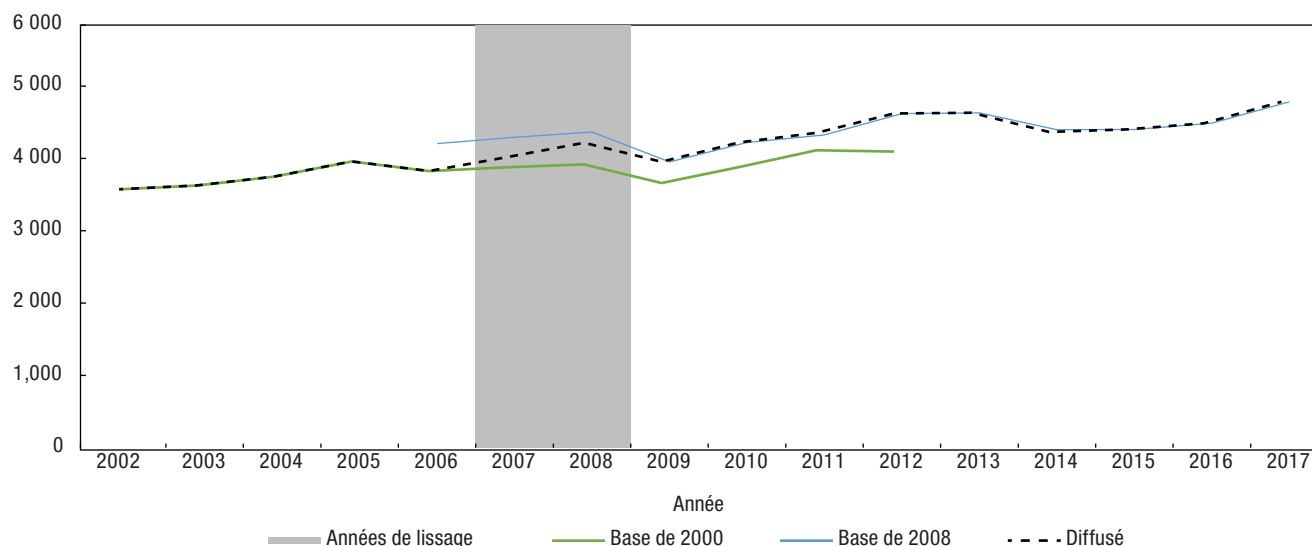
Lors du premier examen approfondi, il a été déterminé que le véhicule de référence pour la composante du transport privé devait être changé, car le véhicule de référence précédent n'était plus produit. Plus précisément, dans la MPC de l'année de base 2000, la composante du transport privé était fondée sur le coût de possession et d'utilisation d'une Chevrolet Cavalier à quatre portes et à quatre cylindres. Dans la MPC de l'année de base 2008, ce véhicule a été remplacé par une Ford Focus berline à quatre portes. Comme pour la composante de la nourriture, puisque le coût de ces deux automobiles était très différent, la transition a été faite graduellement, sur deux ans<sup>4</sup>. Tout comme pour la composante de la nourriture, le « lissage » de cette nouvelle dépense de transport a réduit l'interprétabilité de la série. En comparaison, la méthodologie révisée établit une distinction claire entre les fluctuations au cours de cette période découlant du changement du véhicule et de la variation du prix du véhicule. Dans le graphique 2, le seuil de la composante du transport pour les villes de l'Alberta comptant moins de 30 000 habitants sert à illustrer ce point<sup>5</sup>.

4. Jusqu'en 2006, seule la Cavalier était utilisée. Toutefois, les deux tiers de la valeur de la Cavalier et le tiers de celle de la Focus ont été utilisés en 2007. En 2008, le tiers de la valeur de la Cavalier et les deux tiers de celle de la Focus ont été utilisés. Enfin, en 2009, la pleine valeur de la Focus a été utilisée dans la MPC. De même, la différence entre le coût d'assurance de la Cavalier et de la Focus a été introduite graduellement.

5. L'année 2010 est la dernière année où il a été possible d'acheter une Cavalier de cinq ans. Dans le graphique 2, pour prolonger la MPC de l'année de base 2000 jusqu'à 2012, le prix de la Cavalier en 2011 et 2012 a été généré à partir du taux d'amortissement moyen des cinq dernières années où la Cavalier était disponible et en extrapolant les derniers prix observés à l'aide de ce taux. Les derniers coûts d'assurance observés pour la Cavalier ont également été extrapolés à l'aide d'un taux fondé sur la variation historique moyenne des prix sur cinq ans pour chacune des villes où les données sur le prix de l'assurance ont été recueillies.

**Graphique 2****Comparaison de la base de 2000, de la base de 2008 et des seuils de la composante Transport initialement diffusés, villes de l'Alberta ayant une population inférieure à 30 000 habitants, 2002 à 2017**

en dollars courants

**Note :** Il peut y avoir des différences dans les années autres que les années de lissage en raison de révisions aux données.**Source :** Statistique Canada, totalisation spéciale.**Composante du logement**

Dans la MPC, les coûts d'habitation sont fondés sur la moyenne pondérée du coût des appartements de deux et trois chambres dans les régions respectives de la MPC. Ces estimations proviennent surtout du recensement et sont mises à jour au cours des années postcensitaires à l'aide d'un indice des prix de location. Avant le premier examen approfondi, les coûts d'habitation reposaient sur les résultats du Recensement de 1996 et ils étaient rajustés pour tenir compte de l'inflation à l'aide de l'IPC des logements locatifs au niveau provincial. Lors du premier examen approfondi, les coûts d'habitation ont été mis à jour en fonction des données les plus récentes, soit celles du Recensement de 2006, et, comme dans le cas des révisions relatives à la nourriture et au transport, on a constaté que les nouvelles données du Recensement de 2006 produisaient des estimations des coûts plus élevées que les coûts précédents. Pour éviter une rupture dans la série, les coûts d'habitation ont été produits de la façon suivante :

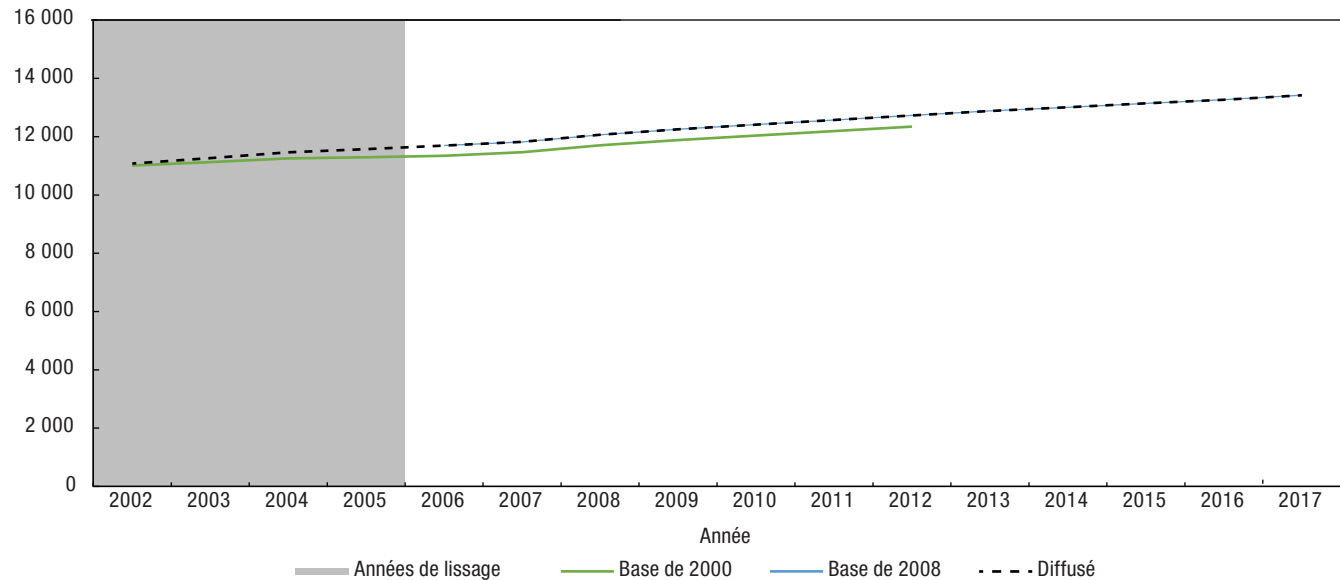
- les coûts d'habitation pour 2000 provenaient du Recensement de 1996 et un rajustement avait été fait à l'aide de l'IPC des prix de location
- les coûts d'habitation pour 2001 provenaient du Recensement de 2001
- les coûts d'habitation de 2002 à 2005 étaient une « combinaison » des estimations des recensements de 2001 et de 2006
- les coûts d'habitation pour 2006 provenaient des estimations du Recensement de 2006 et les estimations de 2007 et des années suivantes reposaient sur les estimations de 2006 rajustées à l'aide de l'IPC des prix de location.

Comme pour les composantes de la nourriture et du transport, cette combinaison de deux méthodologies a entraîné une réduction de l'interprétabilité de la série. Depuis 2006, la croissance des coûts d'habitation est attribuable à des fluctuations pures des coûts d'habitation, tandis que pour la période allant de 2001 à 2006, la croissance des coûts d'habitation était attribuable à une combinaison d'augmentation des prix et de changements dans le parc locatif

associés à des changements dans la qualité ou l'apparence de nouveaux logements<sup>6</sup>. Dans la présente révision, les estimations des coûts d'habitation du Recensement de 2001 seront utilisées pour la série de l'année de base 2000, les estimations des coûts d'habitation du Recensement de 2006 seront employées pour la série de l'année de base 2008 et l'indice des coûts de location servira à mettre à jour les fluctuations dans le temps. De cette façon, on s'assure qu'une méthode uniforme de rajustement des prix est utilisée pour chaque base. Le graphique 3 utilise le seuil de la composante du logement à Vancouver pour illustrer ce point<sup>7</sup>.

**Graphique 3**  
**Comparaison de la base de 2000, de la base de 2008 et des seuils de la composante Logement initialement diffusés, Vancouver, 2002 à 2017**

en dollars courants



Source : Statistique Canada, totalisation spéciale.

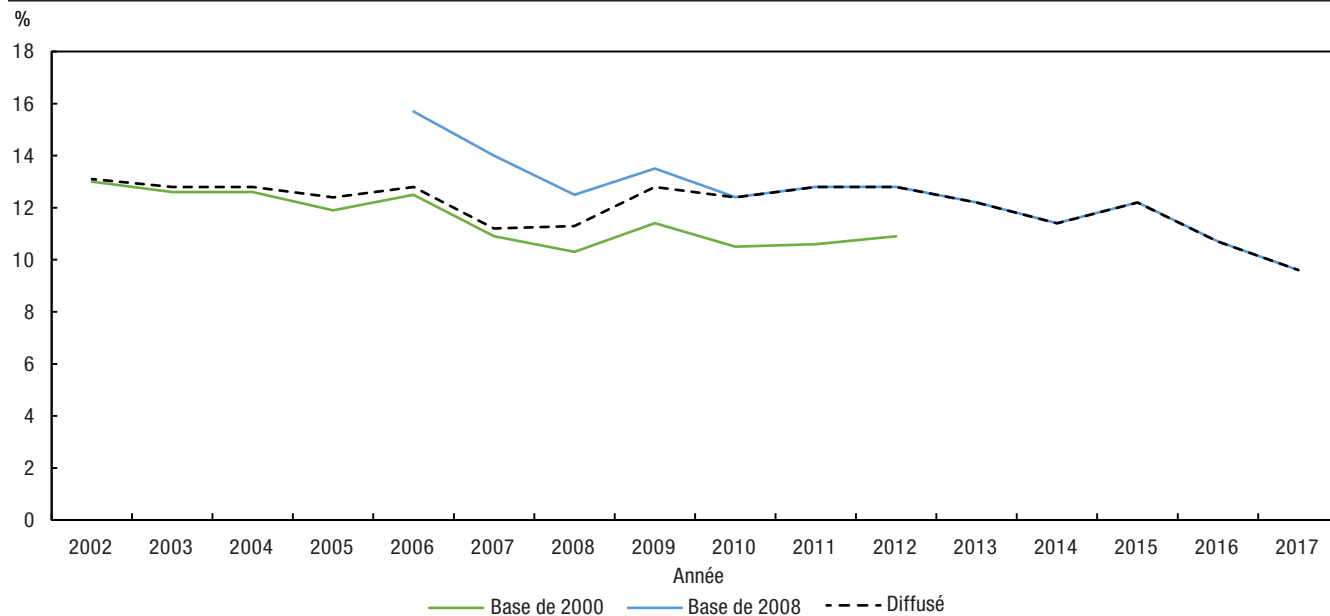
Au fil du temps, on voudrait aussi tenir compte des changements dans le parc locatif associés aux changements de la qualité ou de l'apparence des nouveaux logements. Statistique Canada effectue actuellement un « deuxième examen approfondi » qui portera sur cette question et donnera une nouvelle MPC de l'année de base 2018. Les résultats de cet examen seront diffusés au début de l'automne 2020.

## Conclusion

Le présent document fait état des changements apportés à la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) en 2019. Ces changements améliorent l'interprétabilité de la série de la MPC par rapport aux séries déjà publiées grâce aux révisions méthodologiques qui ont éliminé le « lissage » qui avait été fait par le passé pour masquer les ruptures entre des paniers définis différemment. Ces révisions touchent principalement les estimations de la MPC pour 2008 et 2009. Dans l'ensemble, ces révisions peuvent être très importantes pour notre compréhension des tendances du faible revenu selon la MPC au Canada pendant cette période.

Le graphique 4 illustre la manière dont les estimations apparaîtront à la suite de la nouvelle méthodologie, ainsi que les estimations qui ont déjà été publiées, à titre de comparaison.

6. Voir à l'adresse <https://www.statcan.gc.ca/fr/blogue/sc/cout-logement> des explications sur les raisons pour lesquelles les tendances de l'indice des coûts d'habitation peuvent évoluer différemment de celles des coûts de location moyens.  
 7. La série utilisée pour déflater les estimations des coûts d'habitation est le « logement locatif », Statistique Canada, tableau 18-10-0005-01, Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisée.

**Graphique 4****Comparaison des taux de faible revenu fondés sur la base de 2000, la base de 2008 et ceux initialement diffusés, Canada, 2002 à 2017**

Source : Statistique Canada, totalisation spéciale.

Les données du graphique 4 décriraient deux évolutions différentes de la MPC au Canada pendant cette période. Dans la série initialement diffusée, le taux de faible revenu de la MPC a diminué de 2002 à 2007, puis il a augmenté de 2007 à 2009, avant de redescendre graduellement. En 2016, le faible revenu au Canada se situait au même niveau que neuf ans plus tôt. Tel qu'indiqué dans la présente note, cette tendance est en partie attribuable au « lissage » des seuils de la MPC, qui a fait augmenter les seuils des années historiques non seulement en raison des prix plus élevés, mais aussi en raison des changements apportés aux composantes du panier. Avec la nouvelle approche méthodologique, il est évident que les taux de la MPC ont diminué au cours de la période.

D'un point de vue pratique, le principal inconvénient de l'approche révisée de la MPC est le fait que les utilisateurs auront plusieurs années de base parmi lesquelles choisir. Par exemple, un utilisateur qui souhaite comparer le faible revenu « pendant la grande récession » pourrait devoir choisir entre les résultats de l'année de base 2000 et ceux de l'année de base 2008. On conseillera aux utilisateurs de se servir de l'année de base la plus proche de leur période d'intérêt, dans la mesure du possible.

Encore une fois, il convient de souligner que Statistique Canada effectue actuellement un « deuxième examen approfondi » afin de produire une nouvelle MPC de l'année de base 2018. Les utilisateurs doivent noter que les résultats de cet examen seront diffusés au début de 2020 et que la révision méthodologique décrite dans la présente note n'est pas liée à ce deuxième examen approfondi.

## Références

Hatfield, Michael, Wendy Pyper et Burton Gustajtis. (2010), « [Premier examen complet de la mesure du faible revenu fondée sur un panier de consommation](#) : rapport final », Rapport de la Direction générale de la recherche appliquée, Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Statistique Canada (2015). « [Les lignes de faible revenu, 2013-2014](#) : mise à jour », Statistique Canada 75F0002M. Décembre 2015.